

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 août 2022

### **Feux de forêt en Gironde et dans les Landes : informations sur l'organisation des évacuations de résidents d'EHPAD ou de structures médico-sociales en Gironde et dans les Landes**

Les incendies dans le Sud-Gironde et le Nord des Landes sont toujours actifs. Le feu qui a redémarré dans le secteur de Saint-Magne le 9 août a brûlé 7 400 hectares. 8 275 personnes ont dû être évacuées par les services de secours et pris en charge dans des centres d'accueil ou accueillis dans leurs familles ou chez des proches sur les communes d'HOSTENS, SAINT- MAGNE et BELIN-BELIET

#### **|Évacuation de l'EHPAD « Le Chalet » (groupe Korian) à Belin-Beliet en Gironde**

Comme lors des précédents incendies du mois de juillet, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec le Conseil départemental de la Gironde, a identifié toutes les structures d'accueil publiques et privées accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, situées à proximité des feux afin d'évaluer les besoins en évacuation. Les établissements ont été alertés afin qu'ils puissent se préparer aux transferts de leurs résidents.

Compte tenu de l'avancée des feux et de leur intensité, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de la direction de l'établissement et en lien avec la Préfecture et le Conseil départemental de Gironde, a procédé le 10 août à l'évacuation des 70 résidents de l'EHPAD « Le Chalet » de Belin-Beliet, géré par le groupe Korian dont 10 sont revenus dans leur famille ; Les 60 autres résidents ont été accueillis dans plusieurs établissements du groupe KORIAN de Gironde et du Lot-et-Garonne qui ont fait preuve d'une grande réactivité pour s'adapter à cette situation d'urgence.

**L'ensemble des résidents ont été accueillis dans des établissements du groupe en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.**

Avec le concours des équipes du Conseil Départemental, 27 personnes en situation de fragilité et vivant à domicile ont aussi été prises en charge et mises à l'abri majoritairement au sein d'établissements. Tous ces transferts se sont déroulés dans les meilleures conditions, grâce au concours des équipes soignantes et logistiques, ainsi que des transporteurs sanitaires publics et privés qui ont assuré les vacations. L'Agence remercie l'ensemble des acteurs qui ont permis la réussite de ces évacuations, dans le respect des souhaits des personnes et de leurs familles.

#### **|Évacuation Préventive du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), « Aerial du Nid de L'Agasse » gérée par l'association ADIAPH situé au BARP.**

Compte tenu de la progression des feux, il a été décidé d'évacuer à titre préventif le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Aerial du Nid de L'Agasse accueillant des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, 14 résidents ont fait l'objet d'un transfert dans un Institut Médico Educatif de Gironde. L'ensemble de l'opération s'est très bien déroulée.

#### **|Évacuations préventives dans les Landes**

L'incendie de grande ampleur touche aussi le nord des Landes. **Des évacuations préventives** ont donc été organisées hier par l'ARS et les services de secours.

- **Le Foyer d'accueil pour personnes en situation de handicap Tandem Educadis (Sagnacq-et-Muret) :** 15 personnes jeunes en situation de handicap ont été évacuées et prises en charge dans d'autres structures de la

même association en Charente et en Lot-et-Garonne.

- **Le Foyer de vie Le Cottage (Moustey) :**

Les 34 résidents (personnes en situation de handicap) et le personnel ont été évacués vers un Institut médico-éducatif des Landes. Un soutien psychologique a été mis en place pour que ces transferts se déroulent dans les meilleures conditions.

De plus, 6 personnes fragiles (personnes âgées ou en situation de handicap) vivant à domicile ont été évacuées et accueillies dans les EHPAD de la Communauté de communes de Cœur hautes-Landes.

À ce jour, aucun EHPAD des Landes n'a été évacué.

## | Surveillance et recommandations sanitaires lors d'expositions aux fumées

**En cas d'exposition aux fumées, les autorités sanitaires recommandent fortement de porter un masque de protection filtrant type FFP2 ou FFP3. Le niveau de filtration doit être adapté à l'épaisseur des fumées et à la fragilité des personnes (ex : problèmes cardio-respiratoires, asthme, maladies pulmonaires, femmes enceintes...)**

Pour les résidents des zones plus éloignées des incendies, mais où parviennent des fumées denses des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur,
- garder les portes et fenêtres fermées et n'aérer que lorsque les conditions le permettent,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- arrêter les VMC durant les épisodes de fumées,
- éviter les activités physiques en plein air dans le secteur,
- veiller à la qualité de l'air à l'intérieur de son domicile (éviter l'encens, les bougies, etc.),
- surveiller de près les personnes à risques.

**Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.**

## | Personnes à risque : une vigilance particulière nécessaire

Sont particulièrement concernées les personnes ayant des antécédents respiratoires de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, ainsi que les personnes présentant une insuffisance cardiaque, pour lesquelles les effets irritants des fumées peuvent aggraver leur pathologie. Pour ces personnes à risque, il est recommandé, tout comme dans les pics de pollution intenses, de porter un masque FFP2 quand ils sont confrontés à une exposition directe aux fumées.

**En cas d'apparition de symptômes ou d'une gêne respiratoires, les personnes à risque doivent se rapprocher d'un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne respiratoires, contacter le 15.**

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

**Cellule d'Information au Public :** La préfecture a activé la cellule d'Information au public joignable au 0800 713 633 de 8h à 20h.

**Cellule psychologique :** Une cellule psychologique est joignable au numéro vert 0800 719 912.